

Décision

Générale

colonial

Décision n° 574 accordant une permission de trois semaines à Ali Youssouf.

n° 574

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date de publication
10 juin 1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande en date du 3 juin 1948 de Ali Youssouf, agent actif, 6 échelon, de la sûreté

Vu l'avis favorable du chef de la sûreté.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière pour en jouir à Djibouti est accordée à Ali Youssouf, agent actif, 6e échelon, de la Sûreté. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**